

PAR COURRIEL

Québec, le 10 octobre 2023

Objet : Demande de documents n°2023-06-079 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande de document concernant les signalements pour braconnage et l'effectif des agents de la faune. Nous répondons à votre demande point par point.

1. Pour ce qui est du premier point de votre demande, le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- SIG_CentraleSOS, 1 page.

2. Pour ce qui est du deuxième point, le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- RIG_CentraleSOS, 1 page.

3. Pour ce qui est du troisième et du quatrième points, le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- TA-PFQ-Portrait des effectifs-DAI-29 septembre 2023, 1 page.

4. Pour ce qui est du cinquième point, après vérification, nous vous informons que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours et une copie des articles précités.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Daquin Douglas Ngankam, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel

Daquin.NGANKAM@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Dorion Martin

p. j. 4



Nombre d'infractions données pour braconnage par les agents de protection de la faune du Québec entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} juillet 2023

Régions administratives	Année			
	2020	2021	2022	2023
Abitibi-Témiscamingue	197	245	236	100
Bas-Saint-Laurent	356	114	121	52
Capitale-Nationale	149	82	79	20
Centre-du-Québec	129	80	69	90
Chaudière-Appalaches	330	299	99	87
Côte-Nord	110	136	188	60
Estrie	166	238	132	104
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	164	403	236	231
Lanaudière	79	102	156	72
Laurentides	458	436	380	148
Mauricie	127	163	93	81
Montérégie	748	481	244	113
Nord-du-Québec	146	135	136	70
Outaouais	287	313	208	123
Saguenay--Lac-Saint-Jean	283	203	229	107
Total	3729	3430	2606	1458



**Nombre de signalements d'acte illégal faits à la centrale
d'appel SOS Braconnage - Urgence faune sauvage
Du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} juillet 2023**

	Année			
	2020	2021	2022	2023
Signalements d'acte illégal	4583	4332	3309	1144

PROTECTION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Portrait des effectifs - 2023-2024

1. Le nombre d'embauches et de départs d'agents de protection de la faune du Québec par année financière

	2020-2021 ¹⁻²	2021-2022 ¹⁻²	2022-2023 ²	2023-2024 ³
Embauches	0	0	11	22
Départs	18	28	23	9

¹ Compte tenu de la pandémie de Covid-19, aucune formation initiale n'a débuté

² En date du 31 mars de chaque année

³ En date de juillet 2023

2. Le nombre d'agents de protection de la faune du Québec par district

District	Régions administratives	Nombre d' APF
District Sud-Est	01 : Bas Saint-Laurent 11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 12 : Chaudière-Appalaches	56
District Nord-Est	02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean 09 : Côte-Nord	43
District Centre	03 : Capitale-Nationale 04 : Mauricie 14 : Lanaudière	42
District Sud	05 : Estrie 06 : Montréal 16 : Montérégie 17 : Centre-du-Québec	44
District Sud-Ouest	07 : Outaouais 13 : Laval 15 : Laurentides	45
District Nord-Ouest	08 : Abitibi-Témiscamingue 10 : Nord-du-Québec	44
Unités de soutien à la mission	Toutes les régions administratives ³	41
TOTAL		315

³ Incluant les aspirants de la 41^e cohorte au Pavillon Le Cerf. À la suite de leur formation initiale, ces aspirants rejoindront leur collègues dans les districts de la province.